

Association LorEEN

Abbaye des Prémontrés
9 rue Saint-Martin
54700 PONT-A-MOUSSON
contact@loreen.fr



Appel à cotisation 2025

Depuis 2018, l'association LorEEN remplit l'ensemble des missions qui lui sont confiées par ses membres, tout en restant à l'écoute pour développer de nouveaux partenariats, répondre à de nouvelles attentes et améliorer sans cesse l'accompagnement du réseau. Les derniers besoins exprimés par les adhérents mais aussi par l'ensemble de la sphère EEDD du territoire sont pris en considération, les relations sont saines et productives avec les différents partenaires institutionnels et les projets issus de propositions d'acteurs externes ou co-construits au sein du réseau se multiplient. Le travail toujours concerté, l'écoute, le dialogue et la transparence quant à la prise de décision et au déploiement des actions, aussi bien au sein des instances de l'association que sur le terrain auprès et entre les différents acteurs, ont été et restent la clé de réussite et les fondements à préserver de ce réseau.

Nous vous proposons de rejoindre le réseau LorEEN pour cette nouvelle année, de le renforcer encore sur notre territoire en partageant simplement ses valeurs ou en s'impliquant dans ses projets et ses orientations.

Une charte d'engagement est proposée aux structures désirant rejoindre le réseau, signée par chaque membre adhérent mais également par l'association LorEEN. Les engagements de chacun sont en effet complémentaires : LorEEN anime le réseau, les structures adhérentes le font vivre. Le respect de l'ensemble de ces engagements est l'assurance du bon fonctionnement du réseau, qui se veut collaboratif, coopératif et co-constructif.

Le montant de la cotisation est fixé à 10 € pour les structures associatives ayant moins de 5 000 € de budget annuel, à 50 € pour toutes les autres structures. Vous êtes invité à accompagner votre règlement du bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion ci-dessous, dûment rempli et signé, ainsi que de la charte d'engagement signée.

Pour toute nouvelle demande d'adhésion, merci de joindre les statuts ou documents officiels présentant l'objet de votre structure, une lettre d'intention et la délibération de votre instance décisionnelle, pour validation par le Conseil d'Administration de LorEEN.

Nous tenons à rappeler que cette démarche d'adhésion ne remet évidemment pas en cause les liens que votre structure a tissés et entretient avec d'autres réseaux du territoire ou nationaux.

Le Bureau de LorEEN

BULLETIN D'ADHESION 2025

- ☐ Nous renouvelons notre adhésion
- ☐ Nous demandons à adhérer pour la première fois

Coordonnées de la structure

Dénomination :

Statut juridique :

Adresse :

Représentant légal

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM et Prénom :

Email :

Téléphone :

Adresse email sur laquelle vous désirez recevoir nos informations :

Cotisation

- ☐ 50 €
- ☐ 10 € pour les associations ayant moins de 5 000 € de budget annuel

Mode de règlement

- ☐ par chèque libellé à l'ordre de LorEEN
 - ☐ par virement en indiquant « Adhésion 2025 »
- IBAN : FR76 1513 5005 0008 0042 2346 586